

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

PROJET DE RÈGLEMENT 1300-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1111-2018 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE CONTRECŒUR AFIN D'APPORTER DES CLARIFICATIONS ET DES AJUSTEMENTS AU MONTANT DE PERMIS ET DES SERVICES OFFERTS

Considérant l'adoption du règlement 1111-2018 en juin 2018 afin d'établir la tarification des services et activités de la Ville de Contrecœur;

Considérant l'ajustement et la concordance des tarifs à revoir;

Considérant qu'un avis de motion et qu'un dépôt du présent règlement a régulièrement été donné par le conseiller XX à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 mai 2023.

En conséquence, le conseil municipal de la Ville de Contrecœur décrète les modifications suivantes au règlement 1111-2018 :

ARTICLE 1

L'article 4.1 du règlement 1111-2018 concernant la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Contrecœur est modifié par le remplacement, de « la Division des travaux publics » par « les Services techniques ».

ARTICLE 2

L'annexe C de ce règlement est modifiée, à la grille du Service de l'urbanisme et de l'environnement, par le retrait de « (pour un montant maximum du coût du permis de 6 025 \$ pour un bâtiment industriel), tel que présenté à l'annexe du présent règlement.

ARTICLE 3

L'annexe C de ce règlement est modifiée, à la grille du Service de l'urbanisme et de l'environnement, par l'ajout, sous la ligne « Certificat destiné à l'usage temporaire « unité mobile de restauration » » de « Certificat pour une vente de garage » et du tarif « 10\$ », tel que présenté à l'annexe du présent règlement.

ANNEXE C
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

SERVICES DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Grille du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Pour l'étude d'une demande d'urbanisme	Tarif
Dérogation mineure	500 \$
Modification réglementaire	1 000 \$
Modification réglementaire nécessitant une modification au plan d'urbanisme	1 500 \$
PPCMOI	1 500 \$
Exemption de fournir des cases de stationnement	1 000 \$ / case
Usages conditionnels	750 \$
Pour l'étude d'une demande de permis et de certificat d'autorisation	Tarif

Bâtiment résidentiel	
Construction d'un bâtiment principal (montant de base)	50 \$
+ Par tranche de 1 000 \$ d'évaluation de travaux	5,50 \$
+ Montant additionnel pour les secteurs visés par le règ. 915-2011	500 \$
Transformation (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1 000 \$ de valeur de travaux	5,50 \$
Agrandissement (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1 000 \$ de valeur de travaux	5,50 \$
Bâtiment commercial, industriel, public ou agricole	
Construction d'un bâtiment (montant de base)	50 \$
+ Par tranche de 1 000 \$ de valeur de travaux	5,50 \$
+ Montant additionnel pour les secteurs visés par le règ. 915-2011	1 000 \$
Transformation (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1 000 \$ de valeur de travaux	5,50 \$
Agrandissement (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1 000 \$ de valeur de travaux	5,50 \$
Construction et équipement accessoire	
Garage isolé (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1 000 \$ de valeur de travaux	5,50 \$
Abri d'auto permanent (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1 000 \$ de valeur de travaux	5,50 \$
Remise	50 \$
Entrepôt ou atelier industriel (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1 000 \$ de valeur de travaux	5,50 \$
Serre	50 \$
Pavillon	50 \$
Piscine creusée (montant de base)	50 \$
+ Par tranche de 1 000 \$ de valeur de travaux	5,50 \$
Piscine hors terre	50 \$
Piscine démontable	50 \$
Spa	50 \$
Sauna	50 \$
Drain de fondation	50 \$
Mur de soutènement	50 \$
Déblai-remblai	100 \$
Transport d'un bâtiment	100 \$
Renouvellement de permis	25 % du coût du permis original
Divers	
Certificat d'occupation	100 \$
Certificat d'affichage	150 \$
Certificat d'abattage d'arbre	Gratuit
Certificat pour la coupe d'arbre	Gratuit
Certificat pour l'occupation d'une rue	Gratuit
Certificat pour l'usage de la rue pendant des travaux	10 \$
Certificat destiné à l'usage temporaire « unité mobile de restauration »	500 \$
Certificat pour une vente de garage	10\$
Lotissement	150 \$ + 25 \$ par lot additionnel
Certificat d'installation septique	50 \$ + 100 \$ de dépôt
Canalisation d'un fossé municipal	100 \$

Pour l'étude d'une demande visée par un règlement PIIA	90 \$
Démolition	
Aux fins du règlement régissant la démolition d'immeubles, il est perçu :	
Pour l'étude d'une demande d'autorisation de démolition devant être soumise au comité d'étude des demandes de démolition, incluant les frais de publication et d'affichage	750 \$
Pour l'étude d'une demande de démolition d'un bâtiment autre ne devant pas être soumise au comité d'étude des demandes de démolition	50 \$
Fosse septique	Tarif
Rapport d'évaluation de l'état du système de traitement des eaux usées des résidences. Montant exigible avant la visite	300 \$

Les demandes à l'urbanisme et les permis et certificats ne sont pas taxables.
Exemption pour les OBNL qui exercent sur le territoire de la Ville.

ARTICLE 4

L'annexe D du règlement 1111-2018 concernant la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Contrecoeur est modifiée, à la grille des Services Techniques :

Par le retrait, à la section « Ouverture et fermeture d'entrée d'eau », de « Ouverture et fermeture d'entrée d'eau dans les heures normales de travail lorsque l'intervention est planifiée au moins 24h d'avance par le propriétaire et la Division des travaux publics » et du terme « gratuit » à la section « Tarif » de la même ligne.

Par le retrait, à la section « Boîte de service » de « Détection d'une boîte de service planifiée au moins 24h d'avance par le propriétaire et la Division des travaux publics » et de « gratuit » à la section « Tarif » de la même ligne.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Ville de Contrecoeur, le XX 2023

Maud Allaire,
Présidente d'assemblée et Mairesse

Me Magalie Hurteau,
Greffière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 9 mai 2023 Adoption du règlement : Avis d'adoption et d'entrée en vigueur :
--

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le

Me Magalie Hurteau,
Greffière

RÈGLEMENT 1111-2018

ANNEXE C TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

SERVICES DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Grille du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Pour l'étude d'une demande d'urbanisme	Tarif
Dérogation mineure	500 \$
Modification réglementaire	1 000 \$
Modification réglementaire nécessitant une modification au plan d'urbanisme	1 500 \$
PPCMOI	1 500 \$
Exemption de fournir des cases de stationnements	1 000 \$ / case
Usages conditionnels	750 \$
Pour l'étude d'une demande de Permis et de certificat d'autorisation	Tarif
Bâtiment résidentiel	
Construction d'un bâtiment principal (montant de base)	50 \$
+ Par tranche de 1000\$ d'évaluation de travaux	5.50 \$
+ Montant additionnel pour les secteurs visés par le règ. 915-2011	500 \$
Transformation (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (entre 10 000\$ et 1 000 000\$)	5.50 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (excédant 1 000 000\$)	2.00 \$
Agrandissement (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (entre 10 000\$ et 1 000 000\$)	5.50 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (excédant 1 000 000\$)	2.00 \$
Bâtiment commercial, industriel, public ou agricole (pour un montant maximum du coût du permis de 6 025 \$ pour un bâtiment industriel)	
Construction d'un bâtiment (montant de base)	50 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (entre 10 000\$ et 1 000 000\$)	5.50 \$
Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (excédant 1 000 000\$)	2.00 \$
+ Montant additionnel pour les secteurs visés par le règ. 915-2011	1 000 \$
Transformation (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (entre 10 000\$ et 1 000 000\$)	5.50 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (excédant 1 000 000\$)	2.00 \$
Agrandissement (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (entre 10 000\$ et 1 000 000\$)	5.50 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (excédant 1 000 000\$)	2.00 \$
Construction et équipement accessoire	
Garage isolé (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (entre 10 000\$ et 1 000 000\$)	5.50 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (excédant 1 000 000\$)	2.00 \$
Abri d'auto permanent (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (entre 10 000\$ et 1 000 000\$)	5.50 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (excédant 1 000 000\$)	2.00 \$
Remise	50 \$
Entrepôt ou atelier industriel (montant de base)	40 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (entre 10 000\$ et 1 000 000\$)	5.50 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (excédant 1 000 000\$)	2.00 \$

Serre	50 \$
Pavillon	50 \$
Piscine creusée (montant de base)	50 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (entre 10 000\$ et 1 000 000\$)	5.50 \$
+ Par tranche de 1000\$ de valeur de travaux (excédant 1 000 000\$)	2.00 \$
Piscine hors terre	50 \$
Piscine démontable	50 \$
Spa	50 \$
Sauna	50 \$
Drain de fondation	50 \$
Mur de soutènement	50 \$
Déblai-remblai	100 \$
Transport d'un bâtiment	100 \$
Renouvellement de permis	25 % du coût du permis original
Divers	
Certificat d'occupation	100 \$
Certificat d'affichage	150 \$
Certificat d'abattage d'arbre	Gratuit
Certificat pour la coupe d'arbre	Gratuit
Certificat pour l'occupation d'une rue	Gratuit
Certificat pour l'usage de la rue pendant les travaux	10 \$
Certificat destiné à l'usage temporaire "unité mobile de restauration"	500 \$
Lotissement	150 \$ + 25 \$ par lot additionnel
Certificat d'installation septique	50 \$ + 100 \$ de dépôt
Canalisation d'un fossé municipal	100 \$
Pour l'étude d'une demande visée par un règlement PIIA	90 \$
Démolition	
Aux fins du règlement régissant la démolition d'immeubles, il est perçu:	
Pour l'étude d'une demande d'autorisation de démolition devant être soumise au comité d'étude des demandes de démolition, incluant les frais de publication et d'affichage	750 \$
Pour l'étude d'une demande de démolition d'un bâtiment autre ne devant pas être soumise au comité d'étude des demandes de démolition	50 \$
Fosse septique	Tarif
Rapport d'évaluation de l'état du système de traitement des eaux usées des résidences. Montant exigible avant la visite.	300 \$

Les demandes à l'urbanisme et les permis et certificats ne sont pas taxables.
Exemption pour les OBNL qui exercent sur le territoire de la Ville.